



RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 02105

Numéro SIREN : 820 477 123

Nom ou dénomination : TRAINING CENTER VALEO

Ce dépôt a été enregistré le 23/05/2017 sous le numéro de dépôt 8806

TRAINING CENTER VALEO
SAS au capital de 8 000 E

Siège social :

44 Avenue Gay Lussac
13470 CARNOUX EN PROVENCE

R.C.S MARSEILLE 820 477 123

8806

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 16 MAI 2017

Le 16 Mai 2017 à 11,30 Heures,

Les associés de la société,

Monsieur Philippe COSTES , détenant 8 actions
Monsieur Anthony BERR , détenant 24 actions
Monsieur Stéphane COSTES , détenant 24 actions
Monsieur Brian PASCANET , détenant 24 actions

Soit au total 4 associés présents ou représentés, totalisant 80 actions, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la présidence.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur Philippe COSTES préside la séance en qualité de Président.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des actions composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

AB PB SC
RL

ORDRE DU JOUR :

- Démission de M. PASCANET Brian de son poste de Directeur Général.

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix la résolution inscrite à l'ordre du jour.

Résolution unique

L'Assemblée Générale prend acte du désir de M. PASCANET Brian de démissionner de son poste de Directeur Général à compter de ce jour.

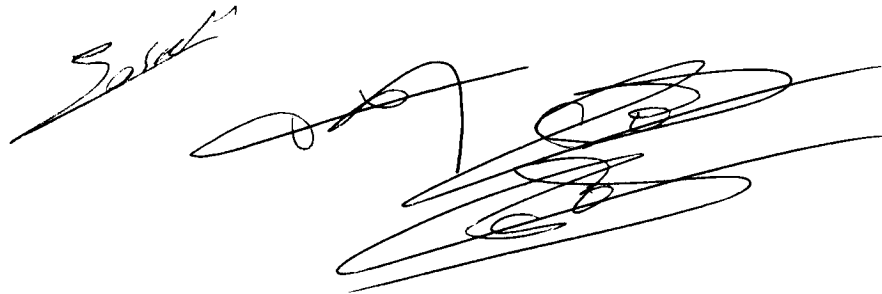
Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

Le Président.

Les Associés.

The image shows three handwritten signatures in black ink. The first signature on the left is relatively simple and appears to be 'S. P.' followed by a flourish. The second signature in the middle is more complex, with a large loop and a horizontal line extending to the right. The third signature on the right is the most elaborate, featuring multiple overlapping loops and a long horizontal line at the bottom.